

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2007

RÉTENTION DE SÛRETÉ - (n° 442)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par  
M. Fenech, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans l'alinéa 25 de cet article, substituer aux mots :

« qu'il soit mis fin à la mesure. Il est mis fin d'office à la rétention si la »

les mots :

« de la rétention de sûreté qu'il soit mis fin à cette mesure. Il est mis fin d'office à la rétention si cette ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.